



GRAND
CAHORS
PLUI

DECLARATION DE PROJET N° 2

*« Implantation du Parc Solaire « Gigouzac Solaire » –
Gigouzac »*

Notice explicative - Concertation

Juin 2025

Approbation du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :
11/03/2024

Approbation de la Déclaration de Projet
n°1 valant mise en compatibilité du PLUi :
xx/xx/xxxx



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération du Grand Cahors a été approuvé par le conseil communautaire le 11 mars 2024 et est exécutoire depuis le 22 mars 2024.

La présente déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour le projet de parc photovoltaïque de Gigouzac a été prescrite par le conseil communautaire de l'Agglomération du Grand Cahors le 10 avril 2025.

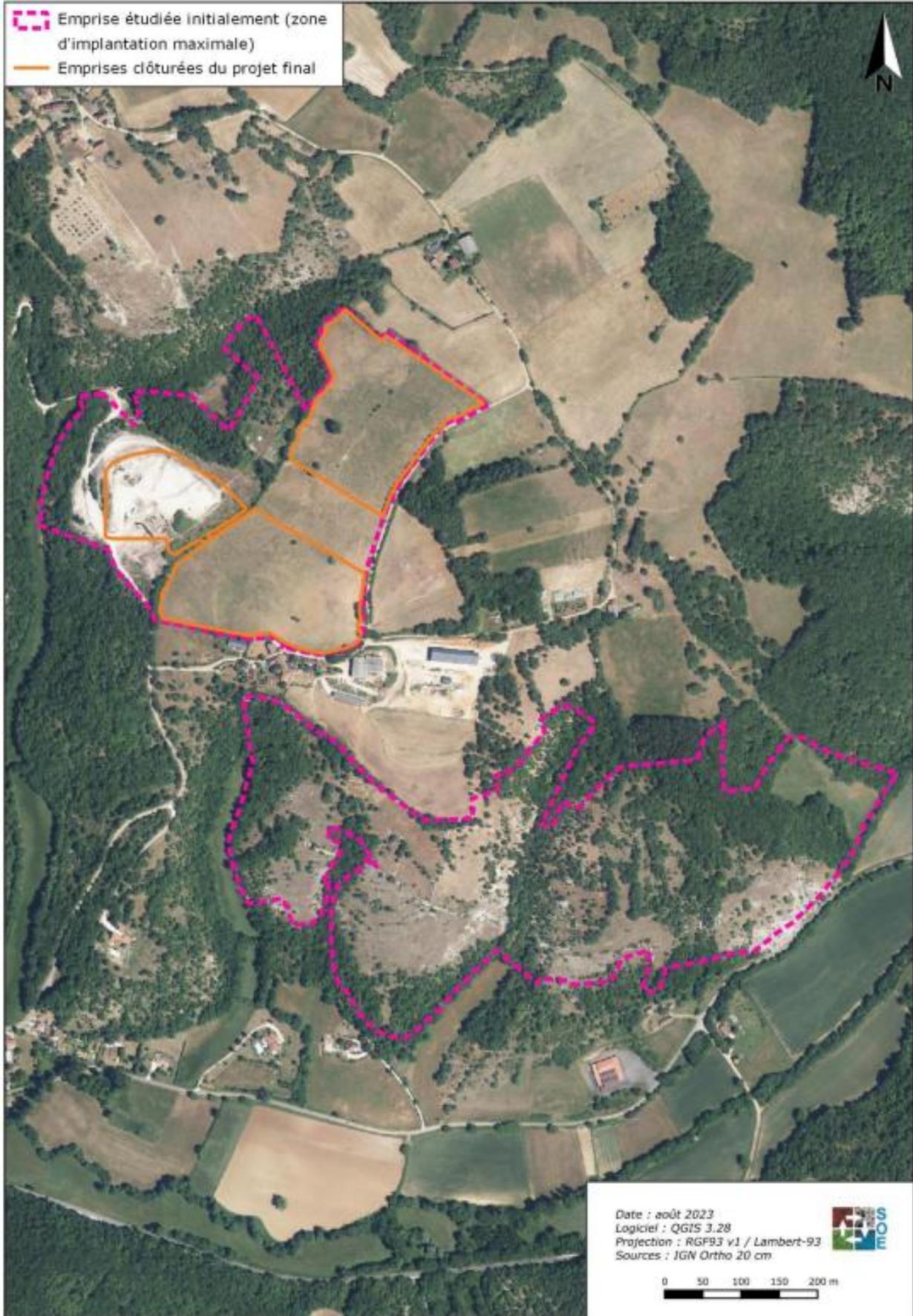
En effet, compte-tenu du caractère d'intérêt général de ce projet, l'Agglomération procède à une évolution de son PLUi afin de permettre l'implantation de 8,5 hectares clôturés de panneaux photovoltaïques sur un ensemble de trois îlots sur la commune de Gigouzac pour une puissance totale installée de 6,3 MWc.

- **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET**

Le projet consiste à construire et exploiter un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Gigouzac à 15 km au nord de Cahors dans le département du Lot. Le projet s'implante sur trois îlots, sur des parcelles utilisées comme prairie pâturée et comme carrière.

Le parc photovoltaïque s'implante sur le relief karstique de la vallée du Vert, à quelques mètres de plusieurs ruisseau, affluents du Vert. Le parc photovoltaïque proposé est exploité par la société « Gigouzac Solaire » (filiale à 100 % de ENERPARC).

- Emprise étudiée initialement (zone d'implantation maximale)
- Emprises clôturées du projet final



Date : août 2023
Logiciel : QGIS 3.28
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93
Sources : IGN Ortho 20 cm



- **LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET**

Le parc sera constitué de panneaux solaires. Le projet sera composé de 10 686 panneaux solaires. La puissance unitaire des modules sera de 590 Wc. Cela correspondra à une puissance installée de 6,3 MWc et permettra une production d'environ 8 589 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 4 000 habitants.

L'intérêt général du projet s'appuie sur ses principales caractéristiques qui permettent :

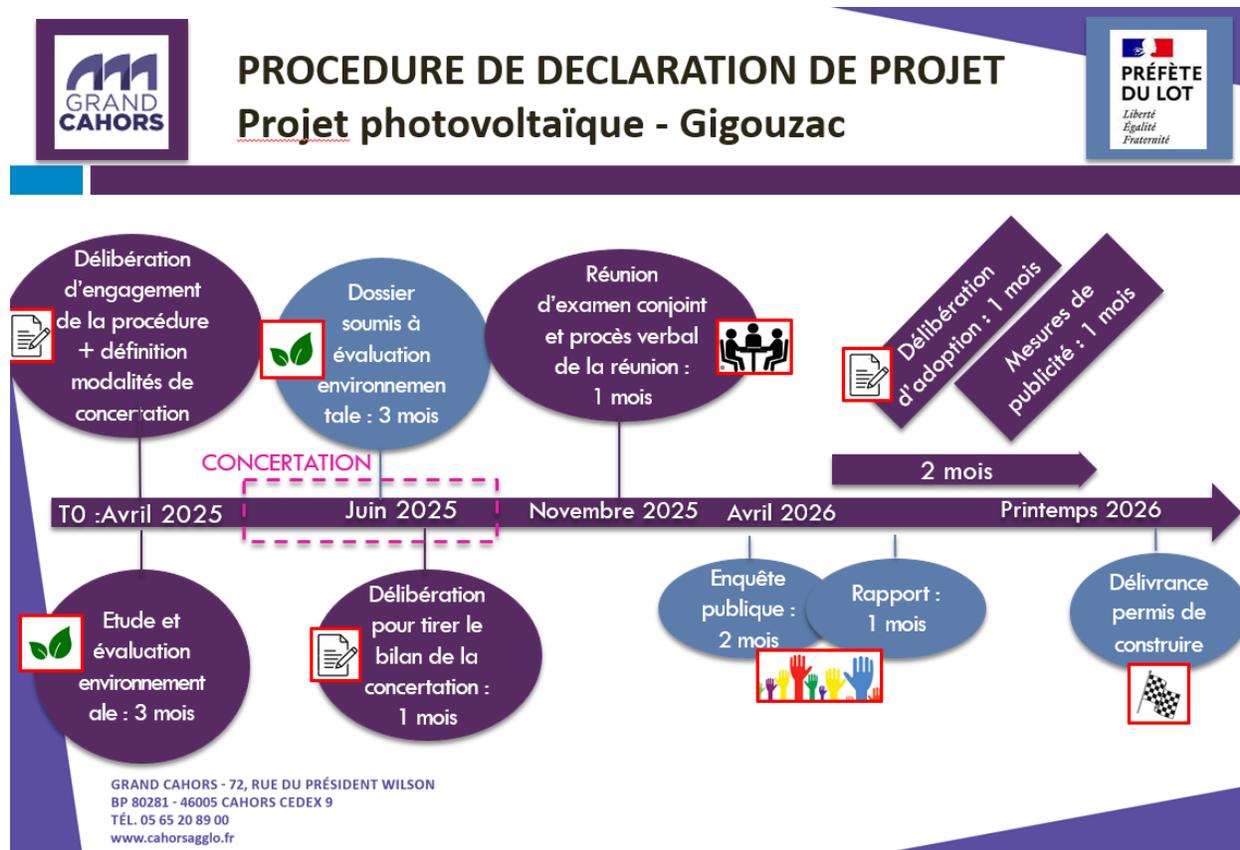
- De poursuivre le développement des énergies renouvelables électriques ;
- De contribuer à l'atteinte des objectifs intercommunaux, départementaux, régionaux et nationaux ;
- De contribuer au développement communal via les revenus de long terme générés au bénéfice de la commune et de ses habitants.

- **MODIFICATIONS DU PLUi**

Les parcelles du projet sont actuellement classées en zone agricole (A) et en zone naturelle carrière (Nc). Or le règlement écrit du PLUi interdit l'installation de parcs solaires en zone A et Nc. La mise en compatibilité proposée consiste donc à créer une zone naturelle dédiée au développement du photovoltaïque (Npv) et de reclasser les parcelles du projet solaire en Npv. Le règlement écrit sera modifié pour en autoriser l'installation et en fixer les conditions.

Le zonage de la Trame Verte et Bleue (TVB) devra également être modifié car il sera supprimé de l'emprise du projet.

- **2025 LES PHASES DE LA PROCEDURE**



- **COMMENT PARTICIPER A LA CONCERTATION ?**

- Une note explicative de présentation du projet est mise à disposition du public dans les locaux Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et de la commune de Gigouzac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le contenu de ce dossier de présentation est également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.
- Un registre destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition du public dans les locaux de de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et en mairie de la commune de Gigouzac.
- Le public peut s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- En les consignant dans un des registres indiqués ci-dessus, et/ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET - Gigouzac

Service de la planification

72 Rue du Président Wilson, 46000 CAHORS

- Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, à l'adresse suivante :
« **planification@grandcahors.fr** ».